

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1777 17 juillet 2015

SOMMAIRE

Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l 85284	Massawa S.A
Bluewill Sàrl 85254	Massawa S.A
	MB2s S.A
BPA Acquisition Luxco S.à r.l 85254	MC International S.A
Brif Management S.A	Melbury Park Capital S.à r.l 85251
	Michel Greco S.A 85250
Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weiswam-	Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l 85251
pach 85256	
CDP ESCF Investment S.à r.l 85256	
Cedre Holding S. à r.l 85256	
	85253
Credit Suisse Custom Markets 85255	Ragof Heusenstamm S.à r.l 85276
Credit Suisse Custom Markets 85255	SGBT Securities S.A
Excellium Services S.A	Susi Sorglos A.G 85257
FP-EFR Parallel S.à r.l 85259	Teal New Glasshoughton S.à.r.l 85268
GL Europe Holdings II S.à r.l 85267	T & E Gefahrgutlogistik A.G 85257
Invista European RE Heusenstamm PropCo	Theia Management S.A 85257
S.à r.l 85276	
Lilet S.à r.l 85251	Th. van Mons & Cie 85258
Link Consult S.A	Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.
Link Multiple 2010 S.C.A 85250	
Loren S.à r.l 85250	Tiscali Finance S.A 85258
Loudemonte S.A 85250	Trea Life S.A 85276
Luxembourg North Distribution 85250	Uralkali Capital S.à r.l 85258
Lyonette-Plage S.C.I 85282	V.R. S.A
MAN Umbrella SICAV 85253	



Loudemonte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 193.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077079/9.

(150087486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077062/10.

(150088105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Le Bilan au 31.08.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077055/10.

(150088548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 38.255.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015077861/12.

(150088893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Loren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.946.

Extrait rectificatif du dépôt n° L150079286 daté du 11 mai 2015

En date du 8 mai 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

1) La nomination de M. Markus Leininger, avec adresse personnelle au 226A, route d'Arlon L-8010 Strassen, en tant que gérant est acceptée avec effet au 1 er mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015077057/13.

(150087972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.



Melbury Park Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077099/9.

(150088252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.984.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mitteldeutsche Siedlung 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015077862/11.

(150089272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Link Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 109.324.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015077072/13.

(150087565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Lilet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.028.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015

- 1. La démission de Monsieur Helge Hojkaer LARSEN comme gérant de la société est acceptée avec effet au 22 mai 2015.
 - 2. Sont élus membres du conseil de gérance pour une durée illimitée:
- Monsieur Michael von SCHUBERT né le 11 avril 1969 à Aachen (Allemagne), demeurant à D-34298 Helsa, Ibachweg, 20:
- Monsieur Sebastian WILLMUND, né le 14 novembre 1982 à Marburg/Lahn (Allemagne), demeurant à D-34246 Vellmar, Habischtswalder Strasse, 54.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

3. Il est décidé de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077071/21.

(150088138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.



Massawa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077868/9.

(150089191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077871/9.

(150089276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MB2s, MB2s S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 191.861.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 27. Mai 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015077870/13.

(150089641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Massawa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 160.519.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg;
 - Monsieur René SCHLIM, Administrateur, employé privé, 55, cité Aischdall, L-8480 Eischen;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 26 mai 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour MASSAWA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015077869/23.

(150089301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.



MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 8 mai 2015

L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Morton résidant 2, Riverbank House, Swan Lane, EC4R 3AD London, Royaume-Uni, Monsieur Yves Wagner résidant 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et Monsieur John Walley résidant Harcourt Road, bâtiment Harcourt Centre, 6 th Floor - block 3, Dublin 2, Irlande, comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

L'Assemblée a également décidé de réélire Ernst & Young S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L- comme Réviseur d'Entreprise agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

Bertrange, le 27 mai 2015.

Pour le compte de Man Umbrella SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2015077867/17.

(150089128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.817.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (la Société) tenue à Luxembourg en date du 14 juillet 2014

L'Assemblée accepte de reconduire les mandats d'administrateur des sieurs Jean-Marc HARION et Werner DE LAET, pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2015.

L'Assemblée ratifie la cooptation du sieur Ludovic PECH, né le 11 mars 1970 à Paris (France), demeurant à B-1050 IXELLES, 67, Avenue Brillat Savarin, en remplacement du sieur Olivier YSEWIJN, et le nomme comme administrateur, à compter du 1 ^{er} décembre 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015077181/18.

(150087487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique de la société prise en date du 13 avril 2015

Le mandat de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Mauro BORGOGNO, demeurant professionnellement au 1 Viale Martiri della Libertà, I-43036 Fidenza, administrateur, Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué;

M. Thomas DEWE demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur;

Mme. Manuela D'AMORE, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. Révision S.A., 163 Rue de Kiem, L-8030 Strassen.

BORMIOLI ROCCO INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015078290/19.

(150089895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.



Bluewill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.512.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Gilon / Geneviève Piret.

Référence de publication: 2015078287/10.

(150090080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

"BSL, Blas Systeme Luxemburg S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.116.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078296/10.

(150089652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

BPA Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015078292/12.

(150090312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Brif Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 113.694.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 22 mai 2015:

- 1) Le Conseil d'Administration, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article 7 des statuts de la Société, décide de nommer à la fonction de Président:
- Monsieur Daniel GALHANO, Administrateur de la Société, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Vice-Président:

- Monsieur Laurent TEITGEN, Administrateur de la Société, né le 05 janvier 1979, à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2) Le Conseil d'Administration, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, décide de nommer, par cooptation, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société, pour le poste vacant d'Administrateur:
- Monsieur Lucca TORRES, né le 05 septembre 1989 à São Paulo, Brésil, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIF MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015078294/22.

(150089625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.



Clapham Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.182.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Clapham Luxembourg Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015075916/13.

(150086375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.116.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour Credit Suisse Custom Markets

Investment company with variable capital

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015078329/14.

(150089962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2015 a décidé

a) de renouveler les mandats de:

Mme. Cinzia BASILE

Credit Suisse International

One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne

M. Justin EGAN

EBBC

6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

M. Teddy OTTO

Carne Global Financial Services Limited

16 Fitzwilliam Place, Dublin 2, Ireland

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

b) de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour Credit Suisse Custom Markets

Investment company with variable capital

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015078328/27.

(150089936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.



Signature.

Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weiswampach, Société Coopérative.

Siège social: L-9780 Wincrange, 61, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 94.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075890/9.

(150086345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Thiellen Fleurs et Déco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 117, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 156.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Laurence MATHES

Le gérant technique

Référence de publication: 2015077408/11.

(150088426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CDP ESCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 186.838.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1 er avril 2015.

Par conséquent, les adresses professionnelles de Messieurs Jean-Claude LUCIUS et Jean-Philippe MERSY, gérants de classe B de la société, seront dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Référence de publication: 2015075905/14.

(150087397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Cedre Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.930.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ème Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée CEDRE HOLDING S.àr.I., dont le siège social L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adelaïde, a été dénoncé en date du 13 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141930.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 12 juin 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015075906/20.

(150087055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



T & E Gefahrgutlogistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077400/9.

(150087472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Susi Sorglos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.614.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077396/10.

(150087261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5687 Dalheim, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 152.427.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenu le 21 mai 2015

Lors de la réunion du conseil d'Administration tenu le 21 mai 2015, il a été décidé:

1° En sus de son mandat d'administrateur,

Monsieur Ernesto De Almeida Bastos, né le 28/11/1962 à Sao Pedro Casteloes, Portugal, et demeurant à: 16 Elwengerwee -L-5945-Wintrange,

reçoit le mandat de second administrateur délégué de la société avec compétence de gérant technique, ce, pour une durée illimitée.

2° les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont aussi prorogés pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077453/16.

(150088504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Theia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.658.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 mai 2015 que:

- Madame Stella Le Cras né le 23 juillet 1965 à St. Saviour, Jersey, et ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été élu aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Manuel Mouget, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015077407/19.

(150088385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.



Th. van Mons & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 176.919.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077404/10.

(150087128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.123.661,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.609.

Les comptes consolidés de LIVE NATION ENTERTAINMENT, INC. pour la période se terminant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077409/11.

(150087765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Uralkali Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.184.300,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.911.

En application de l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés de la maison mère Uralkali Group pour la période se terminant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077447/12.

(150087446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Tiscali Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.406.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TISCALI FINANCE S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 5 mai 2015 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015077431/21.

(150087801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.



FP-EFR Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.868,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 165.341.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FP-EFR Parallel S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,868.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 165.341, (the "Company").

There appeared

Francisco Partners Parallel Fund III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the law of the Cayman Islands, established and having its registered office in George Town (Grand Cayman), South Church Street, Ugland House, PO Box 309 GT, c/o M&C Corporate Services Limited (Cayman Islands), registered with the Cayman Islands General Registry under number MC-52303, duly represented by its general partner Francisco Partners GP III (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the law of the Cayman Islands, established and having its registered office in George Town (Grand Cayman), South Church Street, Ugland House, PO Box 309 GT, c/o M&C Corporate Services Limited (Cayman Islands), registered with the Cayman Islands General Registry under number MC-51523, itself in turn represented by its general partner Francisco Partners GP III Management (Cayman) Limited, a company limited by shares incorporated and existing under the law of the Cayman Islands, established and having its registered office in George Town (Grand Cayman), South Church Street, Ugland House, PO Box 309 GT, c/o M&C Corporate Services Limited (Cayman Islands), registered with the Cayman Islands General Registry under number MC-261960, (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through his attorney, requests the notary to enact that all of the 13,868 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the following agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

Agenda

- 1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- 2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
- 3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
- 4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10 th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator (the "Liquidator").

Fourth resolution

It is resolved to grant the Liquidator the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10 th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorisation of the Sole Shareholder and under its sole signature, which



validly binds the Company, in particular borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The Liquidator is not required to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,150.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-quinze, le septième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de FP-EFR Parallel S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 13.868,- EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.341, (la «Société»).

A comparu,

Francisco Partners Parallel Fund III (Cayman) L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-52303, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP III (Cayman), L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-51523, ellemême représentée par son associé commandité Francisco Partners GP III Management (Cayman) Limited, une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-261960 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandant de partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, prie le notaire d'acter que l'ensemble des 13.868 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'Associé Unique a par ailleurs été préalablement informé.

Ordre du jour

- 1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
- 2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
- 3. Nomination en qualité de liquidateur de l'associé unique de la Société;
- 4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
 - 5. Divers.

Après que l'ordre du jour eut été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.



Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard du présent acte est évalué à environ 1.150,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 mai 2015. Relation GAC/2015/4061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015075324/130.

(150086239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Excellium Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.963.

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Excellium Services S.A.», ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.963, constituée par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, suivant acte reçu le 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 du 2 janvier 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Edith REUTER, comptable demeurant au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant au L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) par action, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de résultats non distribués à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes et par incorporation des résultats reportés;
- 2. Souscription et libération par incorporation au capital de résultats reportés, étant entendu que le montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000.-) sera affecté au capital social de la Société;
 - 3. Fixation de la valeur nominale des actions à cinq cents euros (EUR 500.-) par action;
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;
- 5. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations ayant trait directement ou indirectement aux conseils, études, analyses, implémentations, développements et gestion et à la formation dans les domaines de l'informatique et de la gestion d'entreprise.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et de matériel informatique.

La société pourra en outre agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément à l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à faciliter l'accomplissement de son objet au Luxembourg ou à l'étranger.

- 6. Modification du pouvoir de signature dans l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:
- **Art. 11.** «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour ce qui concerne la gestion journalière ou par la signature conjointe du directeur de la gestion journalière et d'un administrateur pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

- 7. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale et modification de l'article 14 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:
- **Art. 14.** «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.»
- 8. Transfert du siège social de L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal;
- 9. Refonte complète des statuts de la société afin de refléter les résolutions précédentes et d'adapter la forme et le statut de la PSF auprès de la CSSF;
- 10. Acceptation des démissions de Madame Carine CZAJKOWSKI et tant qu'administrateur de la Société et de Madame Marie-Noëlle SALLIARD en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société;
- 11. Nominations de Monsieur Christophe André Alfred BIANCO, de Monsieur Xavier François Dominique VINCENS et de Monsieur Fernand SASSEL aux fonctions d'administrateurs de la Société;
- 12. Démission de Monsieur Pierre RUARO en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société et nomination de Monsieur Pierre RUARO en tant que directeur de la gestion journalière;
 - 13. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société;
- 14. Nomination de la société anonyme Grant Thornton Lux Audit aux fonctions de réviseur d'entreprise agrée de la Société;
 - 15. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cinquante mille euros (EUR



50.000,-) par incorporation au capital social du montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) prélevé sur les résultats reportés, sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation au capital social d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) prélevé sur les bénéfices reportés, tels qu'ils ressortent du bilan des comptes annuels au 31 décembre 2014, approuvé au 05 mai 2015, et non distribués à ce jour ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'une déclaration du conseil d'administration de la Société et d'un rapport du commissaire aux comptes.

Une copie du bilan des comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que la déclaration du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide de ne pas émettre de nouvelles actions mais d'augmenter la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cinq cents euros (EUR 500.-) par action.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société.

Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations ayant trait directement ou indirectement aux conseils, études, analyses, implémentations, développements et gestion et à la formation dans les domaines de l'informatique et de la gestion d'entreprise.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et de matériel informatique.

La société pourra en outre agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément à l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à faciliter l'accomplissement de son objet au Luxembourg ou à l'étranger.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature de la Société et de modifier par conséquent l'article 11 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 11. «Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour ce qui concerne la gestion journalière ou par la signature conjointe du directeur de la gestion journalière et d'un administrateur pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société et de modifier par conséquent l'article 14 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:



Art. 14. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle de L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes et d'adapter la forme et le statut de la PSF auprès de la CSSF.

Les statuts de la Société se lisent comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «EXCELLIUM SERVICES S.A[EJ1].».
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- **Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations ayant trait directement ou indirectement aux conseils, études, analyses, implémentations, développements et gestion et à la formation dans les domaines de l'informatique et de la gestion d'entreprise.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et de matériel informatique.

La société pourra en outre agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier conformément à l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à faciliter l'accomplissement de son objet au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.



Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.
- Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, être déléguées à minimum deux (2) [EJ2] administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires
- Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour ce qui concerne la gestion journalière ou par la signature conjointe du directeur de la gestion journalière et d'un administrateur pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises Agréés qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate[EJ3], nommés par le conseil d'administration qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans.



Le conseil d'administration peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

Assemblée générale

- **Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. [EJ4]

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale, est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10 ème) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété Indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non regelés aux présents statuts, les parties se soumettront aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi que la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Madame Carine CZAJKOWSKI, sans état particulier, née le 22 mars 1972 à Algrange (France), demeurant à L-5755 Frisange, 9, am Schoumansbongert de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- et de Madame Marie-Noëlle SALLIARD, sans état particulier, née le 24 décembre 1977 à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville, 15, Route de Longwy de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer

- Monsieur Christophe André Alfred BIANCO, chef d'entreprise, né à Saint Etienne (France) le 21 mai 1974, demeurant à L-5755 Frisange, 9, am Schoumansbongert,



- Monsieur Xavier François Dominique VINCENS, chef d'entreprise, né à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville (France), 51, avenue Clemenceau, et
- Monsieur Fernand SASSEL, né le 16 avril 1959 à Clervaux et demeurant professionnellement au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg

aux fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

La durée de leurs mandats prendra fin en l'an 2021.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre RUARO, informaticien, né le 21 mars 1989 à F-Thionville et demeurant à 64, Faubourg Sainte Catherine à F-57700 Hayange, en tant qu'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Par la suite l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre RUARO, informaticien, né le 21 mars 1989 à F-Thionville et demeurant à 64, Faubourg Sainte Catherine à F-57700 Hayange, en tant que directeur de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat

La durée de leurs mandats prendra fin en l'an 2021.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter le démission de LUXREVISION S. à r. l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 40.124 de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé la société anonyme Grant Thornton Lux Audit, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, inscrite au Registre du Commerce et des Société sous le numéro B 183.652.

Son mandat prendra fin en 2021.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 08 mai 2015. Relation: DAC/2015/7776. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015075304/335.

(150086453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 130.012.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 Mai 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Mr. Ramon van Heusden, né le 7 Mai 1967 à Nijmegen, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1 er Avril 2015 et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015076044/12.

(150086878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Teal New Glasshoughton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 196.864.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE EIGHTH DAY OF THE MONTH OF MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

New Teal Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000), incorporated by deed of the undersigned notary dated 6 May 2015 not yet published and in the course of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Flora Verrecchia, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 7 th May 2015 which proxy shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Teal New Glasshoughton S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Teal New Glasshoughton S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

- **Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.



The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of thirty Pounds Sterling (GBP 30) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.



Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.



The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number	Subscription
	of shares	price (GBP)
New Teal Bidco S.à r.l.	500	GBP 15,000
Total	500	GBP 15,000

All the shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
- BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM ACHTEN TAG DES MONATS MAI,

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,



ist erschienen.

New Teal Bidco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) beträgt, gegründet durch eine Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 6. Mai 2015, noch nicht veröffentlicht dabei, beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Maître Flora Verrecchia, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 7. Mai 2015, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Teal New Glasshoughton S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

- **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Teal New Glasshoughton S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.
- **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an inund ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften (einschließlich up-stream und side-stream Bürgschaften) geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

- Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet
- **Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung



auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je dreißig Pfund Sterling (GBP 30).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine eigenen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.



Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe "Klage", "Streitsache", "Prozess" oder "Verfahren" finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe "Verbindlichkeit" und "Ausgaben" beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

- (i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;
- (ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder
- (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltenes berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

- Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.
- Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.



Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

- **Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.
- **Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.
- **Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (GBP)
New Teal Bidco S.à r.l.	500	GBP 15.000
Summe	500	GBP 15.000

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.500,-.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
- 2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
- BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. VERRECCHIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015074883/460.

(150084807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Trea Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.789.

Je soussignée, Haydée Zeballos Fontaine, vous informe que je me démets de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27/04/2015.

Haydée Zeballos Fontaine.

Référence de publication: 2015074922/10.

(150085206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Ragof Heusenstamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.204.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of April;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

- 1) The company governed by the laws of the British Virgin Islands "Real Asset (RA) Global Opportunity Fund I", with registered office at c/o ATU General Trust BVI Limited, Tortola, Road Town, 3075, Sir Francis Drake's Highway, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 157458; and
- 2) The company governed by the laws of the British Virgin Islands "Burbank Properties Ltd.", with registered office at c/o ATU General Trust BVI Limited, Tortola, Road Town, 3075, Sir Francis Drake's Highway, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1852352.

Bothe are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, declare and request the officiating notary to act:

- That the private limited liability company "Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l.", with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 111204, (the "Company"), has been originally incorporated under the name of "SANGHA LUXEMBOURG S.à r.l.", pursuant to a deed of the notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on October 3, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of January 27, 2006,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of:

- the said notary Henri HELLINCKX, on December 19, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 836 of April 26, 2006, containing a complete restate of the Articles;
 - the notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg):
- * on January 10, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 846 of April 27, 2006, containing the change of the corporate name into "Insight European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l."; and
- * on November 16, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 129 of February 7, 2007, containing the adoption by the Company of its current denomination;



- That the appearing parties are the sole actual shareholders (the "Shareholders") of the Company and that they take through their Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Shareholders resolve to rebrand the Company into "RAGOF Heusenstamm S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Articles in order to give it henceforth the following wording:

"There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "RAGOF Heusenstamm S.à r.l." (the Company)."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The deed having been read to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

- 1) Die Gesellschaft geregelt durch die Gesetze der Britischen Jungferninseln "Real Asset (RA) Global Opportunity Fund I", mit Sitz in c/o ATU General Trust BVI Limited, Tortola, Road Town, 3075, Sir Francis Drake's Highway, eingetragen beim Registrar of Corporate Affairs der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 157458; und
- 2) Die Gesellschaft geregelt durch die Gesetze der Britischen Jungferninseln "Burbank Properties Ltd.", mit Sitz in c/ o ATU General Trust BVI Limited, Tortola, Road Town, 3075, Sir Francis Drake's Highway, eingetragen beim Registrar of Corporate Affairs der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 1852352.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der "Bevollmächtigte"), auf Grund zweier ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachte vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, erklären und ersuchen den amtierenden Notar zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l.", mit Sitz in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 111204, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet worden ist unter dem Namen "SANGHA LUXEMBOURG S.à r.l.", gemäß Urkunde aufgenommen Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch (Großherzogtum Luxemburg), am 3. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 195 vom 27. Januar 2006,

und dass deren Satzungen (die "Statuten") abgeändert worden sind gemäß Urkunden aufgenommen durch:

- besagten Notar Henri HELLINCKX, am 19. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 836 vom 26. April 2006, enthaltend eine komplette Neufassung der Statuten;
- Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg):
- * am 10. Januar 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 846 vom 27. April 2006, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Insight European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l."; und
- * am 16. November 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 129 vom 7. Februar 2007, enthaltend die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung;
- Dass die erschienenen Parteien die einzigen Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Gesellschaft sind und dass sie, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschluss fassen:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaft in "RAGOF Heusenstamm S.à r.l." umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:



"Es besteht zwischen der Erschienenen und jeder Person oder juristischen Person, die in der Zukunft Gesellschafter werden könnte, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firmenbezeichnung "RAGOF Heusenstamm S.à r.l." (die Gesellschaft)."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mai 2015. 2LAC/2015/9683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015075380/110.

(150086613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Montepaschi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.832.

In the year two thousand and fifteen.

On the thirteenth day of the month of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Montepaschi Luxembourg S.A.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 80832, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 26, 2001, published in the Memorial C number 824 of September 28, 2001, and whose articles of association have been amended by a deed received by the undersigned notary, on January 20, 2014, published in the Memorial C number 768 of March 25, 2014.

The meeting is opened by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the company's capital to the extent of EUR 3,000,000.-in order to raise it from the amount of EUR 125,000.- to EUR 3,125,000.-by the issue of 3,000 new shares with a nominal value of EUR 1,000.-each having the same rights and obligations as the existing shares.
 - 2) Subscription of the 3,000 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholders, as follows:
- 2,976 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the majority shareholder, the company Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., with registered office at 3 Piazza Salimbeni, 53100 Siena (Italy), and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 2,976,000.-;



- 24 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the minority shareholder, the company Monte Paschi Banque S.A., with registered office at 11 Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris (France), and full payment of said shares by a contribution in cash of EUR 24,000.-
 - 3) Ascertainment that the total loss of the Company as of March 31, 2015 amounts to EUR 855,287.59.
- 4) Decrease of the share capital to the extent of EUR 1,125,000. in order to reduce it from the amount of EUR 3,125,000. to EUR 2,000,000.- by a) the amortization of total loss as of March 31, 2015 of EUR 855,287.59 and b) by the proportional allocation of EUR 269,712.41 to the share premium accounts of the shareholders and by the subsequent cancellation of the 1,125 fully paid shares with a par value of EUR 1,000.- each.
- 5) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:
- "The corporate capital is set at two million Euro (EUR 2.000.000.-) divided into two thousand (2.000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) to three million one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 3,125,000.-), by the issue of three thousand (3,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The three thousand (3,000) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed by the shareholders, as follows:

- The majority shareholder, the company Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., with registered office at 3, Piazza Salimbeni, 53100 Siena (Italy), declares to subscribe two thousand nine hundred and seventy six (2,976) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to entirely pay up such new shares by a contribution in cash of two million nine hundred seventy six thousand Euro (EUR 2,976,000.-).
- The minority shareholder, the company Monte Paschi Banque S.A., with registered office at 11, Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris (France), declares to subscribe the twenty four (24) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to entirely pay up such new shares by a contribution in cash of twenty four thousand Euro (EUR 24,000).

Both shareholders are represented by Mr. Max MAYER, pre-named, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The contribution in cash of three million Euro (EUR 3,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "Montepaschi Luxembourg S.A.".

Second resolution

The meeting ascertains that the total loss of the company of the year as of March 31, 2015 amounts to height hundred fifty-five thousand two hundred eighty-seven Euro and fifty nine Cents (EUR 855,287.59).

Third resolution

The meeting decides to decrease the share capital to the extent of one million one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 1,125,000.-) in order to reduce it from the amount of three million one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 3,125,000.-) to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by a) the amortization of total loss as of March 31, 2015 for height hundred fifty-five thousand two hundred eighty-seven Euro and fifty nine Cents (EUR 855,287.59) and b) by the proportional allocation of two hundred sixty-nine thousand seven hundred twelve Euro and forty-one Cents (EUR 269,712.41) to the share premium accounts of the shareholders and by the subsequent cancellation of the one thousand one hundred and twenty five (1,125) fully paid shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.



Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the company is amended as follows:

Art. 5. "The corporate capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) divided into two thousand (2.000) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 3,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le treize mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Montepaschi Luxembourg S.A.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80832, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 824 du 28 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2014, publié au Mémorial C numéro 768 du 25 mars 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 3.000.000,- pour le porter de son montant de EUR 125.000,- à EUR 3.125.000,- par l'émission de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, ayant les même droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription des 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par les actionnaires comme suit:
- 2.976 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,-chacune, par l'actionnaire majoritaire, la société Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., avec siège à 3, Piazza Salimbeni, 53100 Sienne (Italie), et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de EUR 2,976.000,-;
- 24 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- par l'actionnaire minoritaire, la société Monte Paschi Banque S.A. avec siège à 11, Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris (France) et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de EUR 24.000,-.
 - 3. Constatation que la perte totale de la société au 31 Mars 2015 s'élève à EUR 855.287,59.
- 4. Diminution du capital social à concurrence de EUR 1.125.000,- en vue de le réduire de son montant de EUR 3.125.000,- à EUR 2.000.000,-par a) l'amortissement de la perte totale au 31 mars 2015 à concurrence de EUR 855.287,59 et b) par l'affectation proportionnelle de EUR 269.712,41 aux comptes prime d'émission des actionnaires et annulation subséquente de 1.125 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.
 - 5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- "Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.".
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée



"ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à trois millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.125.000,-), par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Les trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites par les actionnaires comme suit:

- L'actionnaire majoritaire, la société Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A., avec siège à 3, Piazza Salimbeni, 53100 Sienne (Italie), déclare souscrire les deux mille neuf cent soixante-seize (2.976) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en espèces de deux million neuf cent soixante-seize mille Euros (EUR 2.976.000,00,-).
- L'actionnaire minoritaire, la société Monte Paschi Banque S.A., avec siège à 11, Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris (France), déclare souscrire les vingt-quatre (24) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en espèces de vingt-quatre mille Euros (EUR 24.000,-)

Les deux actionnaires sont représentés par Mr Max MAYER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le versement en numéraire d'un montant de trois millions d'Euro (EUR 3.000.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "Montepaschi Luxembourg S.A.".

Seconde résolution

L'assemblée confirme que la perte totale de la société au 31 mars 2015 de la Société s'élève à huit cent cinquante -cinq mille deux cent quatre-vingt -sept Euros et cinquante-neuf Cents (EUR 855.287,59).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un million cent vingt-cinq mille Euros (EUR 1.125.000,-) en vue de le réduire de son montant de trois millions cent vingt-cinq mille Euros (EUR 3.125.000,-) à deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) par a) l'amortissement de la perte totale au 31 Mars 2015 à concurrence de huit cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt -sept Euros et cinquante-neuf Cents (EUR 855.287,59) et b) par l'affectation proportionnel de deux cent soixante-neuf mille sept cent douze Euros et quarante et un Cents (EUR 269.712,41) au comptes prime d'émission des actionnaires et annulation subséquente de mille cent vingt-cinq (1.125) actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 3.500,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.



DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015075468/202.

(150085888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Lyonette-Plage S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6111 Junglinster, 26, rue Tun Deutsch.

R.C.S. Luxembourg E 5.646.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le 19 mai.

Les soussignés:

- 1.- Madame Paulette Laugs, employée étatique institutrice, née le 9 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant à 26, rue Tun Deutsch, L 6111 Junglinster, et
- 2.- Monsieur Lion Even, fils de Paulette Laugs, né le 22 décembre 2012 à Esch-sur-Alzette, enfant mineur de Monsieur Yves EVEN, né à Luxembourg le 14 mai 1972 et de Madame Paulette LAUGS prénommée, demeurant à 26, rue Tun Deutsch, L 6111 Junglinster,

représenté au présent acte par ses père et mère et administrateurs légaux purs et simples,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination sociale de "Lyonette-Plage S.C.I.", (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à 26, rue Tun Deutsch, L - 6111 Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg)

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,00 EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,00 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

A 1 Paulette Laugs, prénommée	
parts d'intérêts;	99
A 2 Lion Even, prénommé	
part d'intérêts;	1
Total: Cent parts d'intérêts,	100

Madame Paulette Laugs déclare avoir souscrit les parts précitées en remploi d'une somme d'argent qui lui a été donnée par ses parents aux termes d'un acte de donation reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 13 mai 2015 sous le numéro 50.446 de son répertoire et que lesdites parts constituent par conséquent des biens qui lui sont propres.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de mille euros (1.000,00 EUR) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société. Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:



- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.
- **Art. 6.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession entre vifs ou pour cause de mort est toujours libre au profit d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

- Art. 8. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 9.** Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

- **Art. 10.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.
- **Art. 11.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Par exception à ce qui précède, durant la minorité de Lion EVEN, ce dernier ne sera tenu du passif social qu'à concurrence de la valeur nominale de ses droits sociaux. En conséquence, les autres associés seront tenus solidairement entre eux, proportionnellement aux parts détenues par chacun d'eux dans le capital social, de l'excédent éventuel du passif social attaché aux parts sociales propriété du mineur associé de la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.



Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée aux fonctions de gérant:

Paulette Laugs, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- Le siège social est établi à L-6111 Junglinster, 26, rue Tun Deutsch.

La présente Société est à considérer comme société civile immobilière familiale.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2015075427/109.

(150086175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Mohawk Kai Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Advent Kai Luxembourg Holding S.à r.l.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.792.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.792.

The Company had been incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 September 2007, number 2096, page 100562 (the "Mémorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 23 December 2013, published in the Mémorial C dated 18 March 2014, number 700, page 33560.

THERE APPEARED:

"ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 190721 and whose registered address is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 8 May 2015; and

"KAI INVESTORS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1550435, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, prenamed, by virtue of a proxy in British Virgin Islands on 10 May 2015.

Advent Kai (Cayman) Limited and KAI Investors Limited are referred hereafter together as the "Shareholders".

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company and as such are entitled, in accordance with applicable law, to validly deliberate and resolve on any and all items on the agenda.
 - II. That the agenda of the present meeting of Shareholders (the "Meeting") is worded as follows:

Agenda

- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Change the name of the Company;
- 3. Change the signatory power of the managers;
- 4. Full restatement of the Company's articles of association with amendment of the purpose of clause which shall then read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, including partnerships, the acquisition by purchase, subscription or in any



other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency, exchange, interest rate risks and other risks.

In general fashion, the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities, which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

- 5. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to change the name of the Company into "MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.", amending article 4 of the articles of incorporation of the Company and which shall now be read as follows:

Art. 4. The Company will assume the name of "MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.".

Third resolution

Considering the below restatement of the Company's articles of incorporation, the Meeting resolves that the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, which is reflected in article 13.2 as restated below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Company's articles of association, in order to reflect amendments to be made notably to (i) the purpose of the Company, (ii) the signatory power of the managers of the Company, (iii) the corporate governance of the Company and (iv) the shares transfer restriction. The articles of association shall be amended and read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter the "Articles").
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, including partnerships, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency, exchange, interest rate risks and other risks.

In general fashion, the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities, which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

- Art. 4. The Company will assume the name of "MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

- 6.1 The Company's share capital is set at thirty-eight million three hundred and thirty-three thousand eight hundred and sixty-four Euro (EUR 38,333,864.00), divided into nineteen million five hundred and fifty thousand two hundred and sixty-eight (19,550,268) Class A Shares and eighteen million seven hundred and eighty-three thousand five hundred and ninety-six (18,783,596) Class B Shares subdivided into:
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A3 shares (the "Class A3 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and sixty-seven (4,887,567) class A4 shares (the "Class A4 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B1 shares (the "Class B1 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B2 shares (the "Class B2 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B3 shares (the "Class B3 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00),
- four million six hundred and ninety-five thousand eight hundred and ninety-nine (4,695,899) class B4 shares (the "Class B4 Shares"), each share having a par value one Euro (EUR 1.00), and

The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares and the Class A4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class A Shares".

The Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares and the Class B4 Shares are hereinafter collectively referred to as the "Class B Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary General Meetings.

- 6.2 In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.
- 6.3 The Class A Shares and the Class B Shares shall be collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".
 - 6.4 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" or individually a "Shareholder".



- 6.5 Without prejudice to the legal requirements, the rights of the different classes of Shares are ruled in the present Articles.
 - 6.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the 1915 Law.
- 6.7 The share capital may be changed at any time by a decision of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

C. Share ownership - Transfer of shares

Art. 7. The Shares of the Company are in registered form.

The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the 1915 Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. The Shares are freely transferable among Shareholders.

Inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

D. Management

Art. 10. Board of Managers.

- 10.1 The Company shall be managed by one or several managers, appointed by a decision of the Shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the "Board of Managers"), which shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The members of the Board of Managers (the "Board Members" and each a "Board Member") do not need to be Shareholders.
- 10.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 10.3 The Board Members shall be appointed by a decision of the Shareholders, which determines their powers, indemnities and the term of their mandates. If no term is indicated, the Board Members are appointed for an undetermined period.
- 10.4 Any Board Member can be removed ad nutum and without a cause by a decision of the Shareholders with a majority of more than half of the Company's share capital.
- 10.5 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next General Meeting of the Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting of the Shareholders.

Art. 11. Board Proceedings.

- 11.1 The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.
- 11.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 11.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof.



- 11.4 Meetings of the Board of Managers shall be held as often as the business of the Company so requires, provided however that a meeting of the Board of Managers is held at least once (1) per year. Every Board Member can require that a meeting be convened. The meetings of the Board of Managers shall be convened in writing by courier, facsimile or by e-mail, the place, date, time and preliminary agenda being indicated with at least twenty-four (24) hour notice unless (i) all the Board Members are present at the meeting and (ii) waive these formalities in writing.
- 11.5 The Board of Managers can deliberate or act validly only if a majority of the Board Members, which shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, are present or represented at a meeting.
- 11.6 All meetings of the Board of Managers shall be held physically at the registered office of the Company or any other place in Luxembourg otherwise indicated in the notice of meeting. Meetings of the Board of Managers may also be held in writing, by electronic means of communication, i.e. by facsimile, by e-mail or by telephone, conference call, video-conferences or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- 11.7 The Board of Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Board Members shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.
- 11.8 Resolutions of the Board of Managers shall be adopted pursuant to a simple majority vote of its members present or represented at such meeting duly convened, which majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 12. Minutes of the meeting of the Board of Managers.

- 12.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by a class A manager and a class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by a class A manager and a class B manager jointly.
- 12.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 13. Board powers, binding signatures.

- 13.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these Articles to the General Meeting of Shareholders or as may be provided herein.
- 13.2 The Company will be bound in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers within the limits of such delegation.
- **Art. 14. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the Shareholders.

- 15.1 The General Meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.
- 15.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.
- 15.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the General Meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 15.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the 1915 Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "General Meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the General Meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.



Art. 16. General Meeting of the Shareholders.

- 16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one General Meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting (the "General Meeting"). Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting, which notice shall be sent to all Shareholders and shall include an agenda of matters to be discussed and/or resolutions proposed, provided that any Shareholder may waive in writing the requirement to provide such notice, either before or after the date of the General Meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.
- 16.2 Each Shareholder may take part in General Meeting or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares it owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.
- 16.3 Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning together more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
- 16.4 The Shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing at least three-quarters of the share capital.
- **Art. 17.** In the case of a sole Shareholder, such Shareholder exercises the powers granted to the General Meeting of Shareholders under the provisions of section XII of 1915 Law.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18.

- 18.1 The Company's year commences on January 1 st, and ends on December 31 st of each year.
- 18.2 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The General Meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 18.3 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the General Meeting of Shareholders.
 - 18.4 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 18.5 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
- 18.6 An independent auditor may only be removed by the General Meeting of Shareholders with cause or with its approval.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

- 19.1 Each year on December 31, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 19.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.
- 19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 19.5 Upon recommendation of the Board of Managers, the General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the 1915 Law and these Articles.
 - 19.6 Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

20.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the 1915 Law or these Articles do not allow to be distributed.



20.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21.

- 21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not to be Shareholders, and which are appointed by the General Meeting of the Shareholders deciding such dissolution, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 21.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

H. Others

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.792.

La Société a été constituée en date du 20 juillet 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 septembre 2007 numéro 2096, page 100562 (le «Mémorial C») et dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 23 décembre 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C le 18 mars 2014, numéro 700, page 33560.

ONT COMPARU:

«ADVENT KAI (CAYMAN) LIMITED» une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 190721, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, Iles Caïmans, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 8 mai 2015; et

«KAI INVESTORS LIMITED», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social 197 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1550435, ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Iles Vierges Britanniques en date du 10 mai 2015.

Advent Kai (Cayman) Limited et Kai Investors Limited, étant désignés ci-après ensemble comme les «Associés».

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société et sont ainsi autorisés, conformément à la loi applicable, à valablement délibérer et à décider sur tous les points de l'ordre du jour.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée des Associés (l'«Assemblée») est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Changer le nom de la Société;
- 3. Changer le pouvoir de signatures des gérants;
- 4. Refonte intégrale des statuts de la Société avec modification de l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:



«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, y compris les partenariats, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, sauf par voie d'appel public, lever des fonds spécialement par emprunt, de quelque nature que ce soit ou par voie d'émission de toute sorte de billets, titres ou instruments de dettes, obligations et débentures et généralement par voie d'émission de titres de tout type.

La Société peut généralement recourir à diverses techniques et instruments en rapport avec ses investissements pour assurer une gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments prévus pour protéger la Société contre tout crédit, devise, change, risques de taux d'intérêts et autres risques.

De manière générale, la Société peut garantir assistance aux sociétés filiales, prendre tout contrôle ainsi que toutes mesures de contrôles afin d'effectuer toute opération, s'avérant utiles dans l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.»

- 5. Divers.
- III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en «MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.», modifiant ainsi l'article 4 des statuts de la Société qui doit dès lors être lu comme suit:

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.».

Troisième résolution

Considérant la modification des statuts de la Société devant être décidée ci-dessous, l'Assemblée décide que la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ce qui est reflété dans l'article 13.2 tel que refondu ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société, entre autres en (i) modifiant l'objet social, (ii) les pouvoirs de signature des gérants, (iii) la gouvernance de la Société et (iv) les clauses relatives aux restrictions de transfert des parts sociales. Les statuts sont donc modifiés et auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, y compris les partenariats, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.



La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, sauf par voie d'appel public, lever des fonds spécialement par emprunt, de quelque nature que ce soit ou par voie d'émission de toute sorte de billets, titres ou instruments de dettes, obligations et débentures et généralement par voie d'émission de titres de tout type.

La Société peut généralement recourir à diverses techniques et instruments en rapport avec ses investissements pour assurer une gestion efficace de ces derniers, en ce compris des techniques et instruments prévus pour protéger la Société contre tout crédit, devise, change, risques de taux d'intérêts et autres risques.

De manière générale, la Société peut prêter assistance aux sociétés filiales, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, s'avérant utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés adoptée d'après les conditions requises pour la modification statutaire des présents Statuts.
 - Art. 4. La Société prend la dénomination de «MOHAWK KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée d'après les conditions requises pour la modification statutaire des présents Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6.

- 6.1. Le capital social est fixé à la somme de trente-huit millions trois cent trente-trois mille huit cent soixante-quatre euros (EUR 38.333.864,00), représenté par dix-neuf millions cinq cent cinquante mille deux cent soixante-huit (19.550.268) Parts Sociales de Catégorie A et dix-huit millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-seize (18.783.596) Parts Sociales de Catégorie B, elles-mêmes subdivisées en:
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-sept (4.887.567) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4,695,899) parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4,695,899) parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4,695,899) parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B3»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00),
- quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4,695,899) parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), Les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie A4 sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales de Catégorie A».

Les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3 et les Parts Sociales de Catégorie B4 sont désignées ci-après comme étant les «Parts Sociales de Catégorie B».

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.



- 6.2 En plus du capital social un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission est transférée.
- 6.3 Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront collectivement désignées comme les «Parts Sociales» et individuellement comme une «Part Sociale».
- 6.4 Les détenteurs des Parts Sociales seront collectivement désignés comme les «Associés» et individuellement comme un «Associé».
- 6.5 Sans préjudice des obligations légales, les droits des différentes catégories de Parts Sociales sont régis par les présents Statuts.
 - 6.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites établies par la Loi de 1915.
- 6.7 Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés adoptée d'après les conditions requises pour la modification statutaire des présents Statuts.

C. Détention de parts sociales - Transferts de parts sociales

Art. 7. Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

La Société peut compter un ou plusieurs Associés, avec un maximum de quarante (40) Associés.

La mort, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou toute autre événement similaire concernant chacun des Associés, ne pourront occasionner la dissolution de la Société.

Art. 8. Un registre des Parts Sociales sera conservé au siège social de la Société et où il pourra être disponible pour inspection par tout Associé. Le Registre contiendra toute information requise par la Loi de 1915. Des certificats d'un tel enregistrement pourront être émis sur demande et aux frais de l'Associé concerné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La mort, la suspension de droits civils, la banqueroute ou la faillite d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Les Parts Sociales sont librement transférables entre les Associés.

Inter vivos, les Parts Sociales pourront uniquement être transférées à de nouveaux Associés sous réserve d'approbation d'un tel transfert par les Associés à la majorité des ¾ du capital social.

Tout transfert de Parts Sociales devient effectif envers la Société et envers les tiers par la notification du transfert, ou sous réserve de l'acceptation du transfert par la Société, en vertu de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé ne pourront être transférées qu'à de nouveaux Associés que suite à l'approbation d'un tel transfert par les Associés survivants représentant ¾ des droits détenus par les Associés survivants. Une telle approbation n'est, cependant, pas requise dans le cas où les Parts Sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

D. Gérance

Art. 10. Conseil de Gérance.

- 10.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par décision des Associés. Si la Société compte plusieurs gérants, ces-derniers formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), qui comprendra au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les membres du Conseil de Gérance (les «Membres du Conseil» et chacun un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Associés.
- 10.2 Si la Société est gérée par un gérant, dans la mesure où cela est applicable et où le terme de «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans ces Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».
- 10.3 Les Membres du Conseil seront nommés par une décision des Associés, qui détermine leurs pouvoirs, indemnités et le terme de leurs mandats. Si aucun terme n'est prévu, les Membres du Conseil sont nommés pour une durée indéterminée.
- 10.4 Tout Membre du Conseil peut être destitué ad nutum et sans motif par une décision des Associés, prise à la majorité de plus de la moitié du capital social de la Société.
- 10.5 En cas de vacance d'un gérant pour cause de mort, incapacité légale, faillite, démission ou autre, cette vacance peut être comblée sur une base temporaire et pour une période de temps ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Associés qui devra se prononcer sur la nomination permanente, en application des dispositions légales en vigueur.

En cas de vacance du gérant unique de la Société, une telle vacance devra être comblée sans délai injustifié par l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 11. Procédures du Conseil de Gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire qui ne doit pas forcément être gérant et qui sera responsable de conserver les minutes des réunions du Conseil de Gérance.



- 11.2 Le président, le cas échéant, présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.
- 11.3 Tout gérant peut assister à toute réunion au Conseil de Gérance en nommant un autre gérant par le biais d'une procuration soit par écrit, envoyée par fax, e-mail ou tout autres moyens de communication similaires, une copie de la nomination étant suffisante pour preuve.
- 11.4 Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues aussi souvent les affaires de la Société le requièrent, dans la mesure cependant où une réunion du Conseil de Gérance est tenue au moins une (1) fois par an. Tous les Membres du Conseil peuvent requérir qu'une réunion soit tenue. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par écrit par courrier, téléfax ou par e-mail, le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour préliminaire étant indiqués au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance à moins (i) que tous les Membres du Conseil ne soient présent à la réunion et (ii) ne renoncent à ces formalités par écrit.
- 11.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou n'agir valablement que si une majorité des Membres du Conseil, comprenant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une telle réunion.
- 11.6 Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues physiquement au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'il est indiqué dans la notification de réunion. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également avoir lieu par écrit, par des moyens électroniques de communication, i.e. par téléfax, par e-mail ou par téléphone, conférences téléphoniques, vidéo-conférences ou encore via tout autre moyen de communication, permettant ainsi à toute personne participant à une telle réunion d'entendre tout le monde sur une base continue, permettant ainsi une participation effective à ladite réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.
- 11.7 Le Conseil de Gérance peut également en toutes circonstances prendre des décisions par le biais de résolutions écrites unanimes. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Membres du Conseil aura le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, des résolutions ou des décisions doivent, être expressément prises, soit formulées par écrit, transmises par e-mail, courrier ou téléfax.
- 11.8 Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées suivant un vote à la majorité simple des membres présents ou représentés à une telle réunion dûment convoquée et dont la majorité doit comprendre au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

Art. 12. Minutes de réunion du Conseil de Gérance.

- 12.1 Les minutes de toute réunion du Conseil de Gérance seront signées par le président, le cas échéant, ou en son absence par le président pro tempore, ainsi que par le secrétaire (le cas échéant), ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, conjointement. Les copies ou extraits de telles minutes, pouvant être produites en justice ou autre, seront signées par le président, le cas échéant, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, conjointement.
- 12.2 Les décisions du gérant unique seront reprises dans des minutes qui devront être signées par le gérant unique. Les copies ou extraits de telles minutes, pouvant être produites en justice ou autre, seront signées par le gérant unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance, pouvoir de signature.

- 13.1. Le Conseil de Gérance est investi des plus larges pouvoirs pour administrer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ses Statuts à l'Assemblée Générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés comme cela peut l'être fixé ci-dessous.
- 13.2. La Société est valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique ou, si la Société est composée de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de/des personne(s) envers qui un pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance et dans les limites de cette délégation.
- Art. 14. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne devra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs des Membres du Conseil de la Société a des intérêts ou est gérant, directeur, employé de cette autre société ou entité. Tout Membre du Conseil de la Société qui est gérant, directeur, employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société devra contracter ou sinon s'engager dans des affaires ne devra pas seulement en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité être interdit de considérer et voter ou agir sur les questions ayant un lien avec ce contrat ou ces affaires.

E. Décisions des associés

Art. 15. Décisions collectives des Associés.

15.1 L'Assemblée Générale des Associés est investie des pouvoirs qui leurs sont expressément réservés par la loi et les présents Statuts.



- 15.2 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives et ce peu importe le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 15.3 Dans le cas et aussi longtemps que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions collectives conférées aux Assemblées Générales des Associés peuvent valablement être prises par voie de résolutions écrites. Dans un tel cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou des décisions devant expressément être formulées et votées par écrit.
- 15.4 Dans le cas d'un Associé unique, un tel Associé exercera les pouvoirs garantis à l'Assemblée Générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi de 1915 et en vertu des présents Statuts. Dans un tel cas, toute référence faite ici à l'«Assemblée Générale des Associés» sera entendue comme une référence à l'Associé unique, dépendant du contexte et selon les cas; les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 16. Assemblée Générale des Associés.

- 16.1 Dans le cas où la Société contient plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une Assemblée Générale des Associés devra être tenue dans les six (6) mois à compter de la fin de chaque année sociale au Luxembourg, au siège social de la Société ou à un tout autre endroit tel qu'il pourra l'être mentionné dans la notification d'une telle réunion (l'«Assemblée Générale»). Les Autres Assemblées Générales des Associés pourront être tenues à un tel endroit et à une telle heure, tel qu'il le sera spécifié dans les convocations aux réunions, laquelle notification sera envoyée à tous les Associés et contiendra un agenda des sujets qui seront abordés et/ou les résolutions proposées, étant entendu que chaque Associé pourra renoncer par écrit aux exigences d'une telle notification, soit avant ou après la date de l'Assemblée Générale. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Associés et que ceux-ci ont renoncés aux exigences de convocation, la réunion pourra être tenue sans notification préalable ou publication.
- 16.2 Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale ou à des résolutions écrites. Chaque Associé a un nombre de voix équivalente au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement prendre part à toute réunion d'Associés au moyen d'un représentant.
- 16.3 Sauf dans l'hypothèse d'une majorité plus importante, les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les Associés détenant ensemble plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de résolution écrite, les Associés pourront être convoqués une seconde fois avec le même agenda ou recevoir les résolutions écrites en question une seconde fois par lettre recommandée, les décisions sont alors valablement adoptées à partir du moment où elles sont adoptées par une majorité des votes valablement obtenus et quelques soit la fraction du capital représentée.
- 16.4 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société autrement que par le biais d'une décision unanime. Toute autre modification des Statuts requiert l'approbation (i) d'une majorité d'Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social au moins.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18.

- 18.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 18.2 Dans le cas et aussi longtemps que la Société comportera plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'Assemblée Générale des Associés nommera le/les commissaire(s) et pourront déterminer la durée de leur mandat.
- 18.3 Un commissaire pourra être destitué à tout moment, sans notification, avec ou sans motif par l'Assemblée Générale des Associés.
- 18.4 Le commissaire dispose d'un droit illimité de supervision permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société
- 18.5 Si les Associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en vertu de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, l'établissement d'un ou plusieurs commissaire(s) est supprimée.
- 18.6 Un réviseur d'entreprises ne pourra être destitué de ses fonctions que par l'Assemblée Générale des Associés d'après un juste motif ou avec son consentement.

Art. 19. Comptes annuels et allocation des profits.

- 19.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.
- 19.2 Des profits annuels nets de la Société, cinq pourcents (5%) au moins sera alloué à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de ladite réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 19.3 Les sommes apportées à la réserve de la Société par un Associé pourront aussi être allouées à la réserve légale si l'Associé apporteur accepte une telle allocation.
- 19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite proportionnellement de sorte qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.



- 19.5 Sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale des Associés déterminera la façon dont les profits restants de la Société devront être utilisés, en vertu de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
 - 19.6 Les distributions seront faites au profit des Associés, proportionnellement à leur détention au sein de la Société.

Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

- 20.1 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des états financiers intérimaires préparés par le Conseil de Gérance indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Le montant devant être distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentée des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit des pertes reportées et des montants à allouer à une réserve dont la Loi de 1915 ou ces Statuts ne permettent pas la distribution.
- 20.2 Toute prime d'émission, assimilée à de la prime ou à d'autre réserve distribuable pourra librement être distribuée aux Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 21.

- 21.1 En cas de dissolution de la Société et en vertu de l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés décidant d'une telle dissolution, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.
- 21.2 L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés en proportion de leur détention de parts sociales détenues dans la Société.

H. Autres

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts sera déterminé en accord avec les dispositions de la Loi de 1915.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2015. Relation: EAC/2015/11047. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015075104/681.

(150086507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

SGBT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 127.444.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue de manière exceptionnelle le 12 mai 2015

Quatrième résolution

4. Approbation de la nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Ernst & Young, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach et portant le n° RCS Luxembourg B 47771, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la société pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2015. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015 approuvant les comptes arrêtés au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT Securities S.A.

Référence de publication: 2015074861/17.

(150085080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck